

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de l'Aube



DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*  
SEANCE DU 16 JUILLET 2024

| Nombre de Membres   |          |          |
|---------------------|----------|----------|
| Membres en exercice | Présents | Votants  |
| 22                  | 18       | 18<br>+4 |

Date de convocation  
11 juillet 2024

Date d'affichage  
11 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize juillet à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Nicolas MENNETRIER**, maire.

Présents : Robert BESANÇON, Marie-Laure HRVOJ, Pascal GENET, Laurence FOURNIER, Marcel CHRISTEL, Géraldine PÉRÉE, Liliane VOYARD, Denis PHILIPPE, Valérie PELLERIN, Annie SALAMI, Laurent JÉROME, Urbain VELUT, Véronique STOLTZ, Sophie MENZIN, Bruno LÉOTIER, Julien SEYSSEL et Monique SIMON.

Représentés : Christine ROBILLARD représentée par Julien SEYSSEL, Jean-Yves BRUNEAU représenté par Marie-Laure HRVOJ, Anne-Josèphe CHARLOT représentée par Valérie PELLERIN, Vincent BLANCHOT représenté par Robert BESANÇON.

**Julien SEYSSEL** a été nommé secrétaire de séance.  
**Stéphanie KUSTERMANN**, DGS, est désignée secrétaire auxiliaire.

## Objet : Vente de l'arme de police municipale

N° de délibération : 20240749

Monsieur le maire rappelle qu'une commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider de vendre des biens mobiliers qui relèvent de son domaine privé et en fixer librement le prix.

L'agent de police municipale, M. Houziaux Christophe, a fait part de son souhait de Ne Pas disposer d'arme municipale. Le fait d'être seul sur le terrain entraîne plus de risque que d'avantage à disposer d'une arme.

Il est précisé qu'il s'agit d'un revolver de calibre 357 magnum acquis le 7 décembre 2021 au prix de 53 € et enregistré dans l'état de l'actif de la commune sous le n° d'inventaire INC0005.

Cette arme est enregistrée dans le système d'information des armes (SIA) sous le n°MENNIC15GBNN.

Aujourd'hui, il est proposé au conseil de vendre l'arme à l'armurerie Arme Natur sis 6 bis route de Grange L'Evêque – 10180 SAINT-LYÉ pour un montant de 50 €.

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu le code général de la fonction publique territoriale ;

**Le conseil entendu cet exposé et après en avoir délibéré :**

**ACCEPTÉ** la vente du revolver de calibre 357 magnum au prix de 50 € à l'armurerie ARME  
NATUR sis 6 bis route de Grange l'Evêque – 10180 SAINT-LYE

**CHARGE** le maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

| <i>Conseillers<br/>présents</i> | <i>Suffrages<br/>exprimés</i> | <i>Pour</i> | <i>Contre</i> | <i>Abstention</i> | <i>Non<br/>participants</i> |
|---------------------------------|-------------------------------|-------------|---------------|-------------------|-----------------------------|
| 18                              | 22                            | 22          | 0             | 0                 | 0                           |

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme

Julien SEYSSEL  
Secrétaire



Nicolas MENNETRIER  
Maire

